



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif qui vous est présenté aujourd'hui retrace l'exécution budgétaire 2020 qui s'est déroulée dans un contexte de pandémie mondiale. En effet, les confinements mis en place dans toute la France du 17 mars au 11 mai, puis du 30 octobre au 15 décembre 2020 ont bouleversé le fonctionnement des services publics municipaux.

Dans ce cadre, nous avons dès le budget primitif 2020, adapté les prévisions budgétaires à la crise sanitaire et économique pour intégrer les dépenses exceptionnelles liées au COVID 19 mais aussi ajuster les recettes en lien avec les services municipaux qui sont restés fermés pendant plusieurs semaines (crèches, écoles, restauration, ALSH, etc...).

Le CA 2020 est donc impacté, tant en dépenses qu'en recettes par les conséquences de la crise sanitaire actuelle. Il constate, en effet, un léger recul des recettes réelles de fonctionnement de 0,62% mais aussi des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2,33%.

L'écart entre ces recettes et dépenses réelles de fonctionnement, constitue l'épargne brute qui est le socle de la capacité de financement des projets d'investissement. Conjuguée avec les subventions, l'emprunt et le fonds de compensation de la TVA, elle permet de réaliser notre programme d'équipement. Il est important de souligner que l'épargne brute présente un « effet amplificateur » au regard des subventions et du F.C.T.V.A.. Plus l'épargne brute est élevée, plus le F.C.T.V.A. et les subventions sont susceptibles d'augmenter.

En 2020, elle atteint un montant de 2 079 817,45€ et ce, malgré les contraintes de la crise sanitaire. Elle progresse ainsi de 10,36% après une diminution de 29,44% en 2019, une stabilisation en 2018 (+0,19%) et une progression de 20,52% en 2017.

Certains éléments constitutifs de cette épargne brute, sont exceptionnels cette année puisque la crise sanitaire a eu un impact à la baisse sur les charges de gestion courante, les produits d'exploitation et domaines, et les atténuations de produits. D'autres paramètres ont suivi une évolution plus habituelle, comme la masse salariale, les dotations et subventions perçues, ou la fiscalité, par exemple.

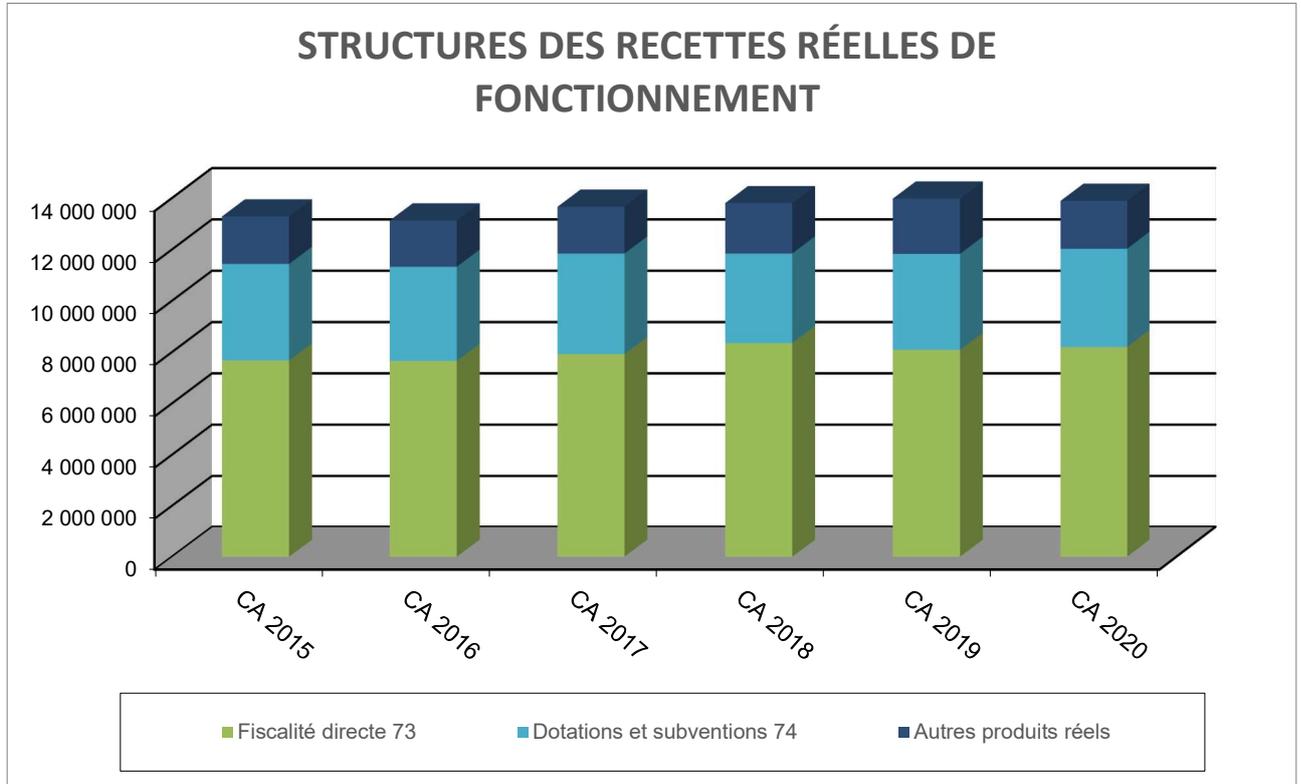
La section d'investissement 2020 présente un volume conséquent avec un montant qui atteint 6 323 260 € en dépenses, et 2 537 077 € en recettes dont 2 232 697 € de subventions perçues et 300 000 € d'emprunt.

Le rythme soutenu des investissements se poursuit et dépasse cette année encore les 5 millions d'euros, qui est le volume moyen investi sur les cinq dernières années. Ainsi, l'exercice 2020 a été consacré, notamment, à la construction de la nouvelle cuisine centrale, l'acquisition de terrains et logements dans le but de développer l'offre de logements sociaux, la réfection de la pelouse du stade Bechini et le déploiement de la phase 2 de la vidéo protection.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

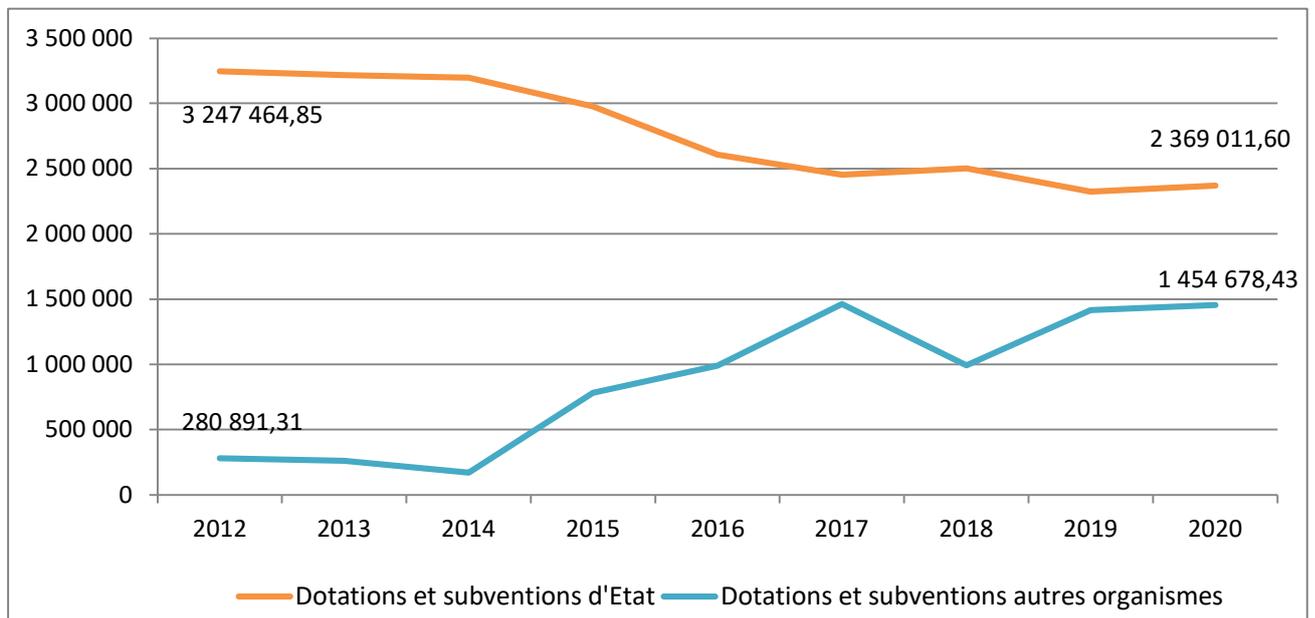
Les recettes réelles de fonctionnement ont subi les conséquences de la crise sanitaire avec une baisse globale de **0,62% par rapport à 2019**.

L'évolution n'est pas homogène suivant les chapitres, certains étant épargnés par les effets des confinements et de la diminution de l'activité économique et sociale. En effet, les dotations et subventions ainsi que les produits de la fiscalité augmentent alors que les produits d'exploitation diminuent fortement.



LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Le chapitre des dotations et subventions augmente de 2,20% après une hausse de 7,11% en 2019.

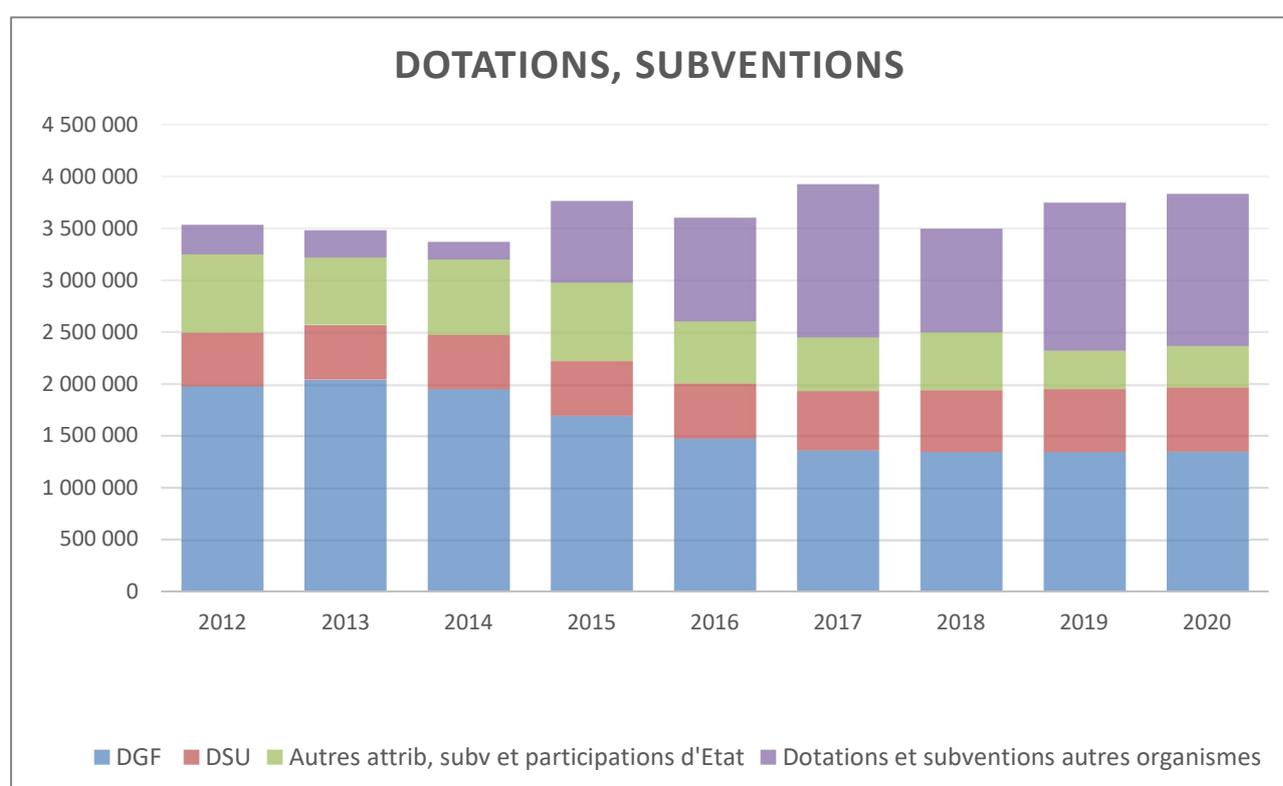


Les dotations d'Etat se stabilisent depuis quelques années après une baisse constante depuis 2011. Dans le détail, elles évoluent de manière hétérogène :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 1 345 581 €, soit +0,2%
- Dotation de Solidarité Urbaine : 627 464 €, soit +3,25%
- Dotation Nationale de Péréquation : 150 644 €, soit -3,4%

Les financements de la Caisse d'Allocations Familiales s'élèvent en 2020 à 1 412 213 € contre 1 338 311 € en 2019. Cette somme intègre les subventions liées au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), au fonctionnement des crèches et des structures d'accueils périscolaires ainsi que l'aide exceptionnelle Covid versée aux communes pour compenser la diminution d'activité suite à la fermeture totale ou partielle des crèches durant la crise épidémique. Ce soutien exceptionnel de la CAF permet d'atténuer la perte des recettes des participations des familles.

Pour parvenir à maintenir les dotations et subventions à leur niveau actuel, il est essentiel de poursuivre une politique dynamique de cofinancements contractuels, de s'assurer d'une augmentation du nombre d'habitants qui impacte positivement les dotations ainsi que les bases fiscales.



LES IMPÔTS ET TAXES

Le chapitre de la fiscalité atteint en 2020 un montant de 8 204 755 €, soit une progression de 1,44% par rapport à 2019. Il représente ainsi 59% des recettes réelles de fonctionnement de la commune, ce qui est légèrement supérieur au niveau moyen des exercices précédents qui est d'environ 58%.

Au sein de ce chapitre, le produit des contributions directes s'élève à 5 374 265 €, soit une hausse de 3,84%. Cela s'explique par la revalorisation des bases de 0,2% par la Loi de Finances 2020, la hausse des taux votée en début de mandature, ainsi que l'augmentation physique des bases brutes.

Dans le détail, le produit de la taxe d'habitation (TH) revenant à la commune en 2020 est de 1 928 525 € soit une variation de + 0,70%, et le produit de la taxe sur le foncier bâti représente 3 429 228 €, soit + 5,30%.

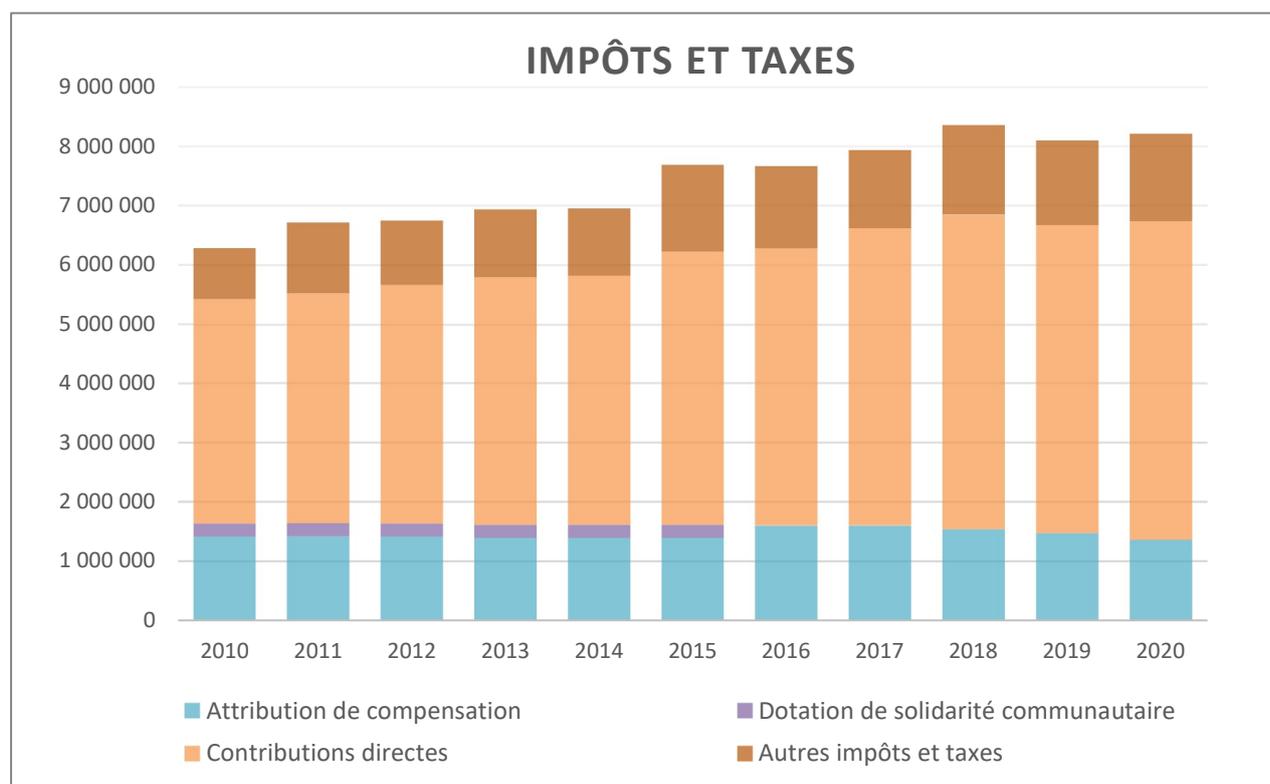
L'année 2020 était la dernière année de perception par la commune de produits de la TH. Dès 2021, la perte du produit de la Taxe d'Habitation en raison de la suppression définitive de la TH sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables, sera compensée par l'attribution de la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB).

Concernant les autres taxes, on peut noter que la taxe additionnelle aux droits de mutation s'élève à 435 031,59 € contre 442 946,86 € en 2019. Cette diminution est bien moins importante que ce que nous pouvions craindre pour une année marquée par plusieurs confinements en raison de la crise sanitaire.

Le montant net du FPIC (Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales), reversé par la Métropole s'élève à 170 348 €, contre 183 879 € en 2019. Pour mémoire, la commune, en tant que membre de la Métropole, est depuis 2017 à la fois contributrice et bénéficiaire du fonds.

Le produit de la taxe sur les déchets stockés perçu atteint 383 958 €, ce qui représente une progression de 2,4% par rapport à l'exercice 2019.

Enfin, les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité sont en légère diminution avec un montant total de 190 072 € au lieu de 195 068 € en 2019.



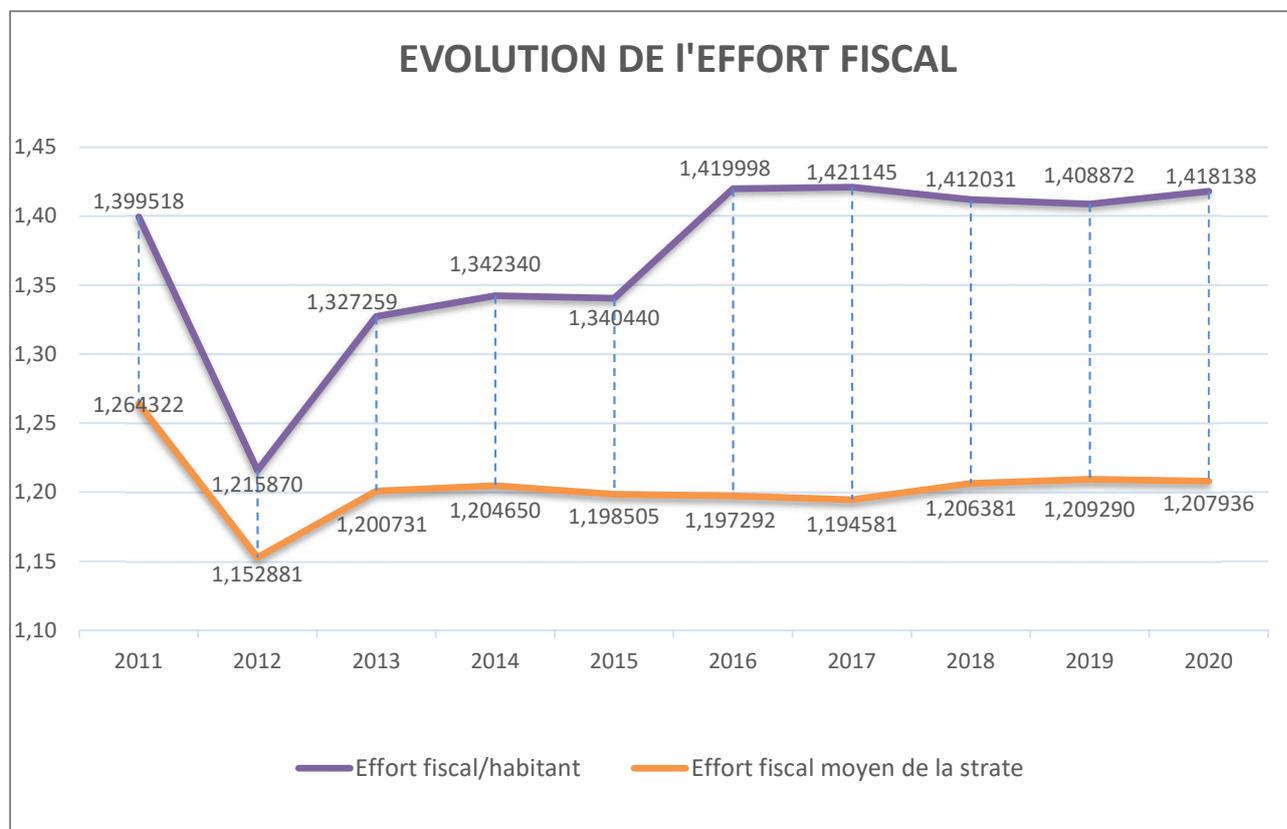
Nous avons fait le choix raisonnable d'augmenter les taux d'imposition une seule fois en début de mandature dans une période marquée par la forte baisse des dotations d'Etat. Cela a permis d'atteindre l'équilibre du budget tout en respectant notre engagement à ne pas augmenter les taux plus que l'inflation sur la durée du mandat.

Cela permet également de maintenir le ratio de l'effort fiscal utilisé dans le calcul de certaines dotations à un niveau permettant de ne pas perdre en dotations.

Comme vous le savez, l'Etat détermine, en effet, le montant des dotations des communes en majorant proportionnellement les attributions individuelles pour celles qui auront sollicité leurs contribuables à un niveau plus élevé que la moyenne.

En 2013, les modalités de calcul de l'effort fiscal ont été modifiées puisque la notion de potentiel fiscal est supprimée et remplacée par le "produit déterminé par l'application du taux moyen national d'imposition aux bases de la commune relatives à la TH, la TFPB, la TFNB et la taxe additionnelle à la TFNB".

Ces paramètres ont contribué à la hausse de notre effort fiscal qui revient au niveau des années précédentes.



LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE et AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ces deux chapitres constatent les différentes recettes liées au fonctionnement des services publics municipaux : restaurations scolaire et seniors, crèches, EJM, ainsi que les produits des domaines et de gestion courante (loyers et redevances).

Le montant total du chapitre 70, produits des services et du domaine, diminue fortement en 2020 puisqu'il s'élève à 1 317 919,94 € contre 1 555 772,51 € en 2019, soit une baisse de 15,29%. Cette évolution est la conséquence directe des fermetures de nos écoles (en dehors de l'accueil des enfants de personnels soignants et de secours), crèches, foyers seniors etc... Les mesures de confinement ont ainsi fait considérablement diminuer la facturation des repas, des activités périscolaires, de l'accueil en crèches ou en ALSH.

Dans le détail, on constate que les participations des familles aux services de la restauration scolaire et des activités périscolaires s'établissent à 207 949,12 €, contre 410 614,33 € en 2019 et 335 534,84 € en 2018. La collectivité n'a servi que 109 573 repas dans les cantines scolaires en 2020, contre 121 641 en 2019 et 129 736 en 2018.

Les recettes du service de restauration dans les foyers seniors sont très impactées par la crise sanitaire puisque les foyers seniors sont fermés depuis le mois de mars 2020. Elles ont chuté à un total de 16 133 € en 2020 contre 81 068 € en 2019.

Pour les mêmes raisons, les participations des familles au service des crèches municipales diminuent, avec un montant total encaissé de 176 039,09 €. Ce montant atteignait 349 734 € en 2019.

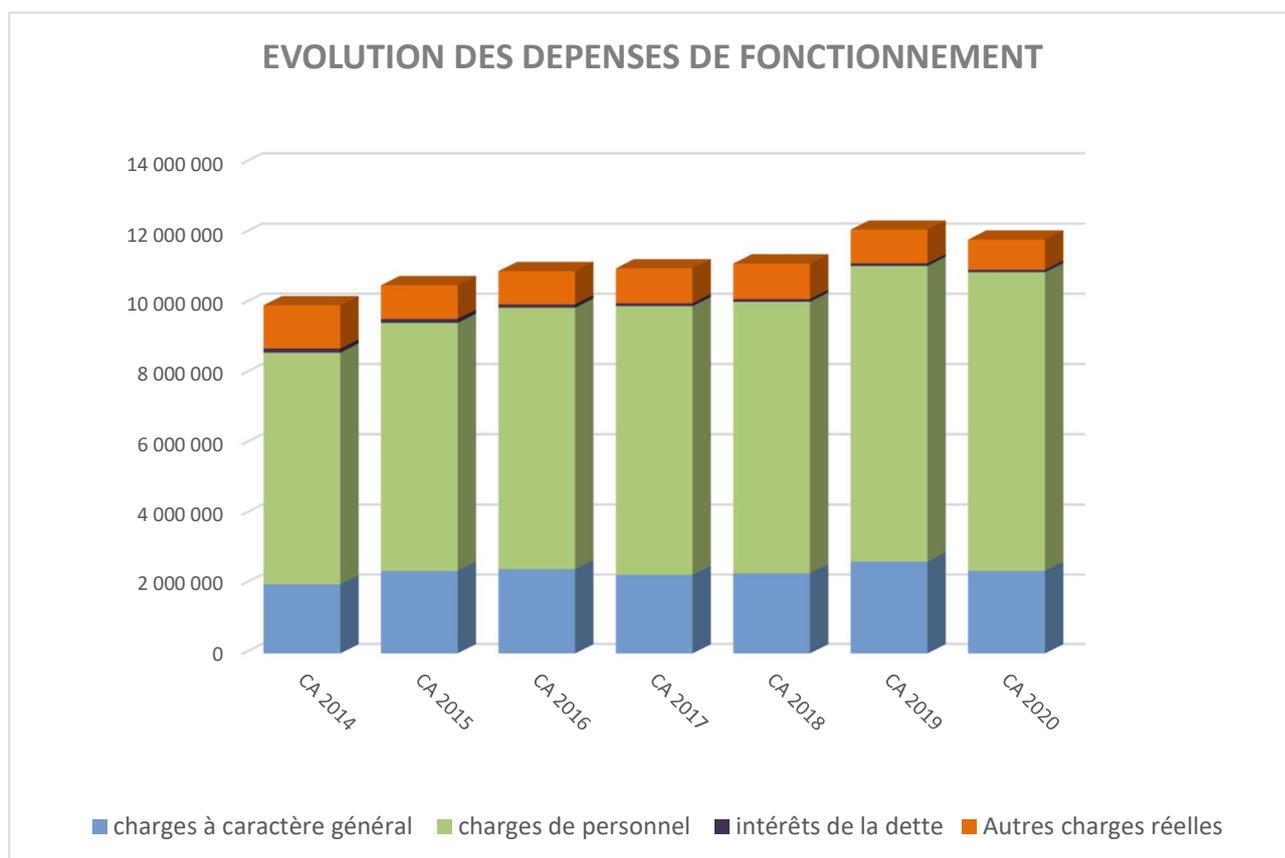
Il faut sur ce point souligner le soutien apporté par la Caisse d'Allocations Familiales pour compenser, en partie, cette perte de ressources avec le versement d'une dotation exceptionnelle de 228 263 €. A noter également, un décalage sur l'exercice 2020 d'une partie de la facturation des derniers mois de 2019, ce qui fait augmenter le montant du réalisé de l'année 2020.

Concernant le chapitre des produits de gestion courante qui compte essentiellement les revenus des immeubles, on note une progression de 2,65%.

Les loyers des logements du parc de la commune représentent un produit de 176 482 €. Cela représente une hausse de 2,38% par rapport à 2019, du fait de la révision annuelle des loyers selon l'indice IRL (Indice de Référence des Loyers) publié par l'INSEE, et de l'augmentation progressive du nombre de logements du parc locatif communal à vocation sociale mis en location.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à 11 818 017,53 € ce qui représente une **baisse de 2,33 %** par rapport à l'exercice 2019, baisse imputable aux conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement de nos services.



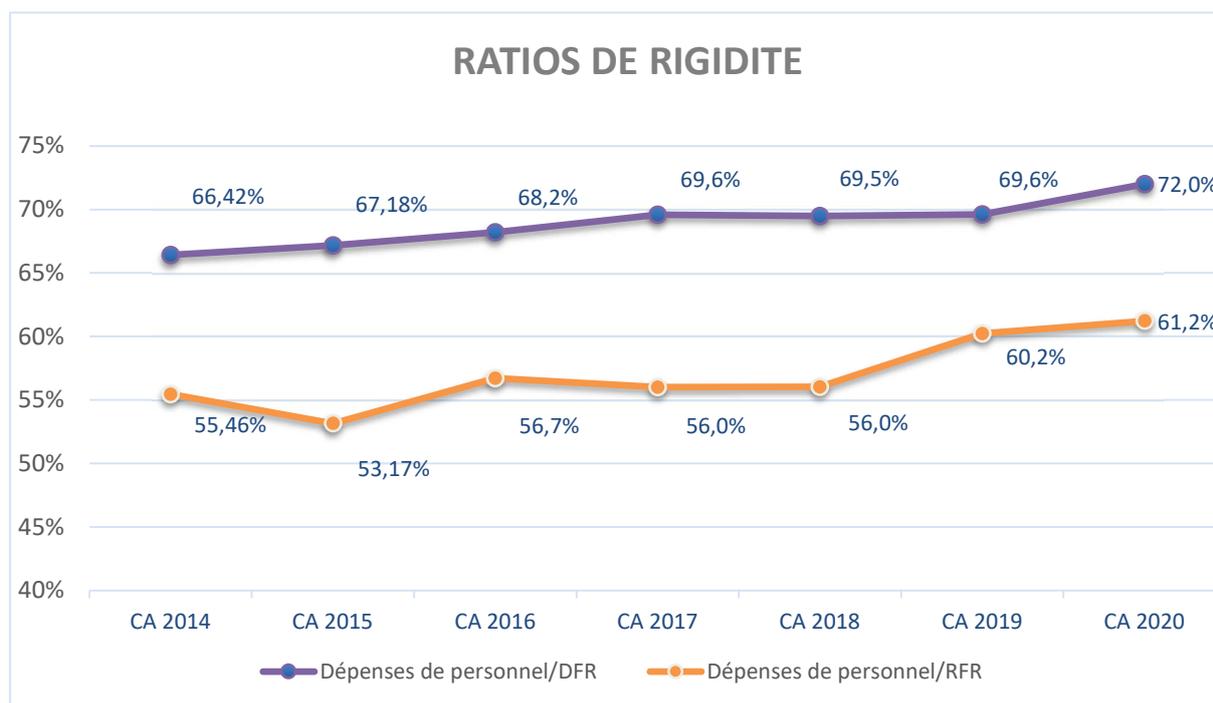
LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent pour l'exercice 2020 à 8 510 306,35 € ce qui représente une augmentation de 1,04%, après une hausse de 8,84% en 2019 et 1,09% en 2018.

La forte progression du chapitre en 2019 s'expliquait d'une part, par l'intégration du personnel de l'EJS dans la masse salariale, et d'autre part, par une prise en charge sur le chapitre de la réintégration d'un agent dans les effectifs impliquant le paiement d'un rappel de salaires et cotisations depuis 2012.

En 2020 on retrouve une évolution plus classique du chapitre. La gestion de la crise sanitaire n'a pas eu d'effet à la baisse de la masse salariale, au contraire.

Rappelons que le choix a été fait de maintenir tous les emplois des agents non titulaires, même en phase de fermeture des crèches et des écoles. A cela il faut ajouter les remplacements dans certains secteurs des agents en arrêt maladie ou autorisation d'absence pour pathologie à risque liée au COVID. D'autres éléments comme le mécanisme de GVT (Glissement Vieillesse Technicité), contribuent à cette évolution. Enfin, les effectifs ont augmenté de 7,9% pour un total de 218 agents.



Le ratio « Dépenses de personnel / Dépenses de fonctionnement » très utilisé pour comparer le poids de la masse salariale des collectivités entre elles (le taux de 65 % est communément admis comme une moyenne haute) suit une évolution assez comparable à celui des « Dépenses de personnel / Recettes de fonctionnement », ratio moins répandu mais plus pertinent, parce qu'il mesure nos dépenses de personnel par rapport à notre capacité à les honorer.

L'objectif de ne pas dépasser le taux de 65 % pour le premier ratio a été atteint jusqu'en 2014. Depuis il est dépassé, en raison notamment de la hausse des remplacements de personnels et de la baisse des charges de gestion courante. L'évolution s'était stabilisée depuis trois ans après une hausse continue pendant quatre ans. Mais en 2020 le ratio se dégrade fortement pour des raisons conjoncturelles. En effet, la chute des charges à caractère général en raison du contexte sanitaire explique ce résultat.

On peut faire le même constat pour le ratio des « Dépenses de personnel / Recettes de fonctionnement ». La diminution des recettes réelles de fonctionnement du fait des mesures sanitaires fait augmenter ce ratio d'un point pour dépasser les 61%. Rappelons que le seuil de rigidité fixé à 58 % a été franchi pour la première fois en 2019. Cette année le ratio se dégrade par l'effet conjugué du niveau relativement élevé du chapitre 012 et de la légère baisse des recettes. Nous pouvons penser qu'avec un retour progressif à un fonctionnement normal des services municipaux, ce ratio se rapprochera des 58%.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

En 2020, les charges de gestion courante s'élèvent à 2 379 405,08 €. Ce chapitre, en baisse de 10,07% par rapport à 2019, est fortement impacté par la crise du Covid 19.

Ainsi, les secteurs qui voient leurs dépenses chuter en raison des mesures sanitaires sont :

- La restauration scolaire et seniors : 141 582 €, soit -38,8%
- La petite enfance : 26 200 €, soit -26,2%
- Les transports (locations de cars pour les écoles et autres) : 25 049 €, soit -81,7%
- Les cérémonies et commémorations : 32 888 €, soit -42,4%
- Les consommations d'énergies : 128 323 €, soit -19,7%
- Les prestations de services dans les écoles (intervenants, spectacles, sorties scolaires, etc...) : 27 939 €, soit -52,4%.
- Les secteurs des sports et de la vie locale : 18 136 €, soit -58,9%.

Tous ces services municipaux ont été contraints de fermer ou de ralentir leur activité à différents moments de l'année, ce qui a fait diminuer leurs dépenses.

Toutefois, tous les secteurs n'ont pas été impactés par la crise, et certains ont même vu leurs dépenses exploser pour faire face aux mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires à la gestion de la pandémie.

Ainsi, les dépenses progressent dans les domaines non touchés par la crise sanitaire :

- Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité : + 13 702 €, soit 79,7%
- Le ramassage et le traitement des dépôts sauvage : + 22 402 €
- Les travaux d'entretien des espaces verts : + 11 032 €, soit 36,4%,
- Les charges et taxes foncières des logements : + 6 650 €, soit 4,4%,
- Le secteur informatique : + 27 447 €, soit 28,1%,
- L'entretien des bâtiments communaux (contrats de maintenance, réparations, petits travaux d'entretien) : 8 106 €, soit +4,06%.

De plus la gestion de la pandémie a donné lieu à la prise en charge de dépenses exceptionnelles, dont le montant atteint 172 094 €. Il s'agit de l'achat de matériels et produits d'hygiène et de nettoyage, masques pour la population et les agents, cellule d'écoute psychologique, prestations de désinfection ou nettoyage, prestations de recrutement ponctuels d'agents remplaçants, etc...

On peut ainsi détailler ces dépenses « Covid » par nature de dépenses :

- Prestations de services : 12 129 €
- Honoraires : 6 540 €
- Fournitures non stockées : 91 454 €
- Fournitures de petit équipement : 47 956 €
- Fournitures et produits d'entretien : 14 015 €

A noter qu'environ 35 000 € de crédits d'investissement ont également été utilisés pour l'achat de matériels et d'équipements durables pour respecter les gestes barrières dans les écoles et les bâtiments communaux (vestiaires pour les agents, distributeurs de savon, plexiglass de protection, etc...).

Après une évolution à la baisse, à périmètre constant, de ce chapitre depuis 2014, une tendance à la hausse avait été observée sur les deux dernières années. Elle s'expliquait, notamment, par l'augmentation de la surface des bâtiments et équipements à entretenir avec l'ouverture ces dernières années de nouvelles structures, ou l'extension de certains locaux, ainsi que par l'augmentation des prix des contrats, l'amélioration de la qualité des services rendus et la diversification des offres proposées aux administrés.

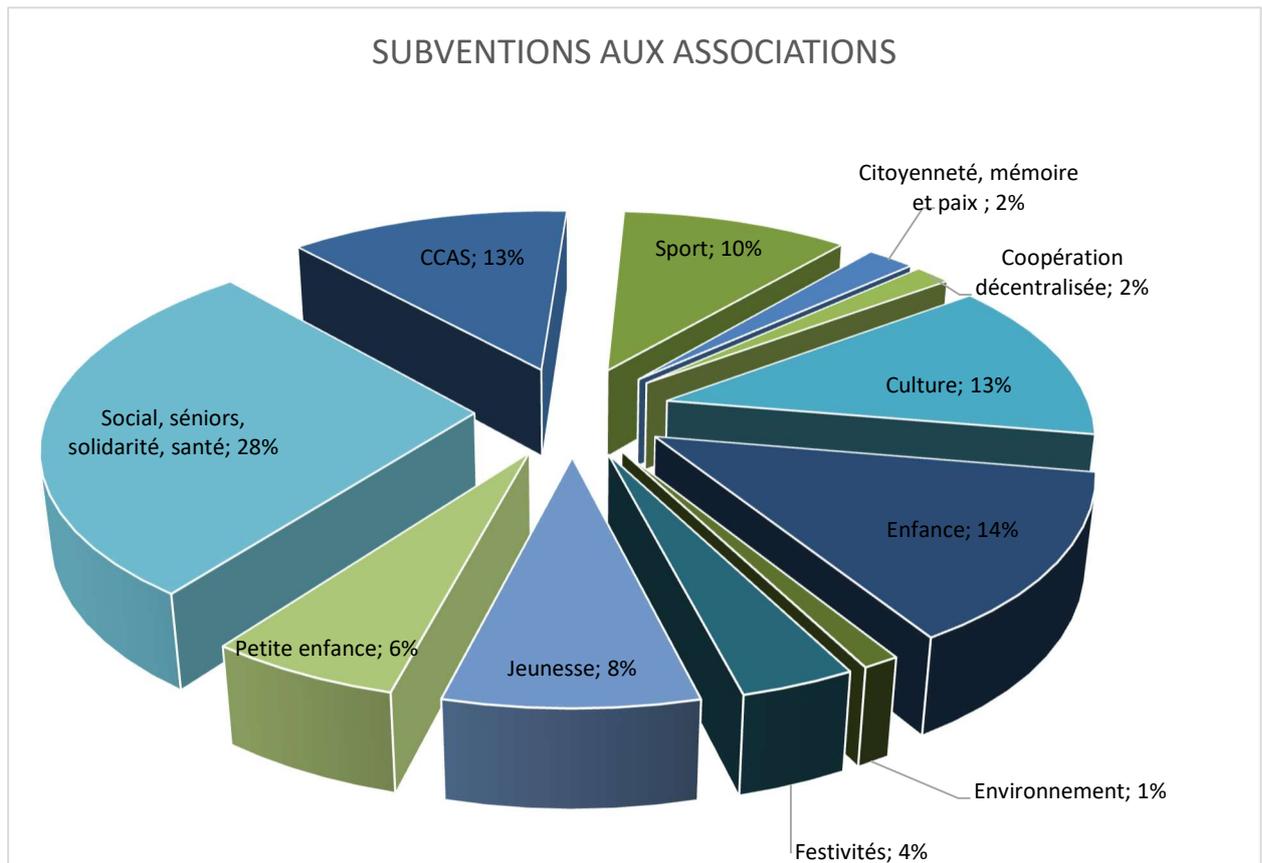
L'année 2020 est donc en rupture avec cette tendance pour des raisons aussi exceptionnelles que conjoncturelles.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions versées aux associations en 2020 est, lui aussi, largement conditionné par la crise sanitaire. Il s'élève à 560 545 €, dont 70 236 € de subvention versée au CCAS. En 2019 ce montant atteignait 630 867 €.

En effet, certaines subventions liées à des projets ou des activités annulés ou reportés en raison de la pandémie n'ont pas pu être versées cette année.

Les autres subventions, notamment les subventions de fonctionnement, ont été globalement reconduites par rapport aux années précédentes, nous avons ainsi veillé à ne pas pénaliser le secteur associatif et à soutenir toutes les associations qui ont poursuivi voire renforcé leurs activités pendant la cette période difficile.



LES INTERETS DE LA DETTE

En 2020, les charges financières s'élèvent à 66 014,74 € contre 72 979,64 € en 2019, ce qui représente une diminution de 7,13%. Les intérêts d'emprunts poursuivent donc une trajectoire de baisse progressive qui permet à notre gestion de la dette de rester un des atouts majeurs de la santé financière de la commune.

Un prêt de 300 000 € a été contracté au titre de l'exercice 2020 auprès de la Caisse d'Épargne. Il est remboursé sur 15 ans au taux fixe de 0,94%.

Le taux moyen de remboursement de l'ensemble de la dette en cours continue de diminuer passant de 1,80% en 2019 à 1,64% en 2020.

Le montant des charges financières par habitant est de 7€ contre 24 € en moyenne pour les communes de la strate.

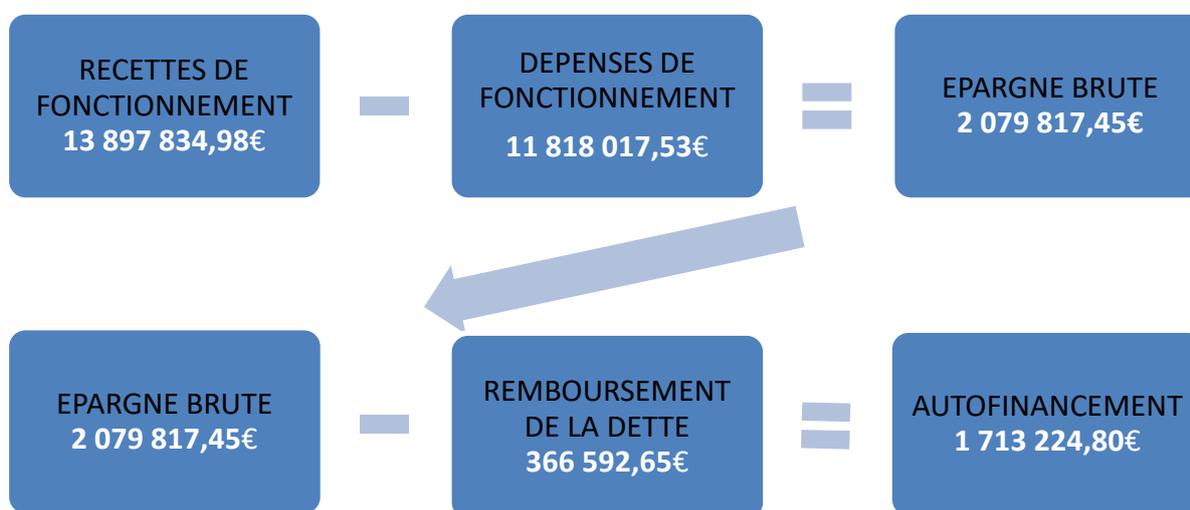
Le stock de dette est composé pour 70 % par des emprunts à taux fixes et pour 30 % par des emprunts indexés sur le livret A.

	Montant	Montant par septémois	Montant moyen de la strate par habitant
Encours de la dette	3 873 307 €	359 €	850 €
Annuité de la dette	434 269 €	40 €	108 €

Notre encours de dette ainsi que le montant de l'annuité de notre dette par habitant sont inférieurs de plus de la moitié des niveaux moyens des communes de notre strate.

Notre faible taux d'endettement permet d'amoinrir notre ratio de charges rigides constitué du coût du personnel et des intérêts de la dette. Il permet également de financer notre programme d'équipement au meilleur coût.

LA CONSTITUTION D'UNE EPARGNE POUR FINANCER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Malgré le contexte, le niveau de l'épargne brute s'améliore avec une progression de 10,36% par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par un recul des recettes réelles de fonctionnement (-0,62%) moins important que celui des dépenses réelles de fonctionnement (-2,33%). Après une forte baisse en 2019, l'épargne brute retrouve donc un niveau dépassant les 2 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement diminuent en raison de la fermeture de plusieurs services publics et l'annulation de nombreux évènements culturels et sportifs lors des différentes phases de confinements de l'année 2020. Elles diminuent malgré la prise en charge des nombreuses dépenses exceptionnelles liées à la gestion de l'épidémie de COVID 19.

Si l'on regarde les composantes de ce résultat par chapitre de dépenses, on constate :

- une baisse des charges à caractère général de 10,07%,
- une progression des charges de personnel de 1,04%,
- une augmentation des atténuations de produits de 1,61% (prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU et contribution au FPIC).
- une diminution des charges financières de 9,54%
- une baisse des autres charges de gestion courante de 10,11% (subventions aux associations liées à un projet ayant été annulé en raison du contexte sanitaire).

L'évolution des recettes de fonctionnement par chapitre est, elle aussi, marquée par la crise :

- les produits, d'exploitation et domaines baissent de 15,29% (participations des familles écoles, crèches, foyers seniors, etc...),
- la fiscalité progressive de 1,44%,
- les dotations reçues augmentent de 2,20% grâce notamment à l'aide exceptionnelle COVID de la CAF pour les crèches,
- les produits de gestion courante (loyers essentiellement) progressent de 2,65%.

L'autofinancement dégagé ainsi que les financements croisés ont permis de mettre en œuvre un programme d'investissement de 6 323 260,90 € dont 1 061 903,05 € pour l'acquisition de biens immobiliers.

Depuis l'exercice 2014 le niveau des investissements est très élevé avec un montant moyen mandaté de plus de 5 millions d'euros par an.

Les financements perçus s'élèvent à 2 232 967 €, ce qui représente un taux de cofinancement de 38% des travaux et équipements.

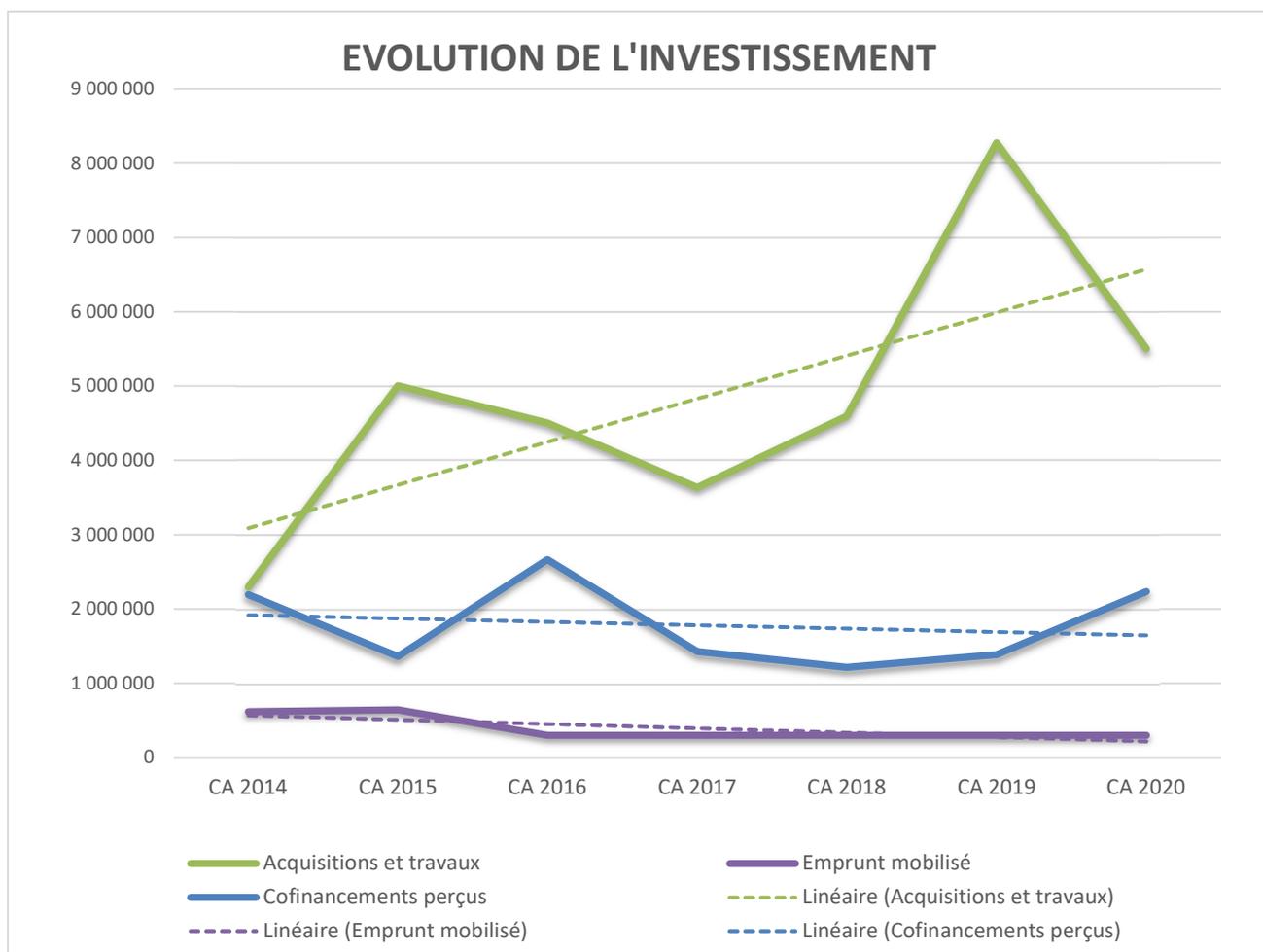
Ce taux peut être fluctuant d'une année sur l'autre suivant le calendrier d'exécution des opérations et le décalage entre le moment où l'investissement est réalisé et celui où les financements sont encaissés.

Le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) 2019-2021 est une composante majeure de notre section d'investissement. Il représente un financement global de 3 994 458 € sur 3 ans. A ce contrat pluriannuel viennent s'ajouter des dispositifs d'aide aux travaux de proximité attribués chaque année pour un montant moyen de 59 500 € par dossier, ainsi que les dossiers d'aides à l'investissement obtenus auprès de l'Etat (DETR, DSIL, etc...) et de la Région.

Ils permettent de financer la majeure partie de nos projets d'investissement et d'atteindre un taux de cofinancement moyen de 45% sur les 5 dernières années.

L'année 2020 a vu la mise en œuvre de nombreux projets d'investissement : le déploiement de la phase 2 de vidéo protection, le lancement du programme de réhabilitation exemplaire de logements à vocation sociale, l'achèvement de la construction de la nouvelle cuisine centrale, la mise en accessibilité des bâtiments communaux, la réfection de la pelouse du stade Bechini, l'aménagement du préau et de la cour de l'école Langevin Wallon. A ces opérations d'envergure s'ajoutent, comme chaque année, des programmes de renouvellement des équipements informatiques, sportifs et scolaires.

Rappelons qu'un amoindrissement de notre volume d'investissements par manque d'autofinancement entrainerait une diminution mécanique de notre capacité de financement. Face aux difficultés et incertitudes à venir sur les ressources des communes, il ne faut pas marquer un arrêt dans nos projets, pour éviter de voir nos ressources d'investissement chuter à long terme, mais privilégier un investissement rationnel et accentuer la recherche de cofinancements.



Le montant consacré à l'investissement depuis 2014 est très significatif et en progression malgré des paramètres budgétaires peu favorables, baisse des dotations, réforme de la fiscalité, mais compensés par un endettement modéré et une maîtrise des charges courantes. L'année 2019 avait atteint des montants exceptionnels en dépassant les 8 millions d'euros investis. En 2020, ce montant diminue tout en restant supérieur à la moyenne des exercices précédents.

Ce graphique illustre bien le choix qui a été fait de ne pas faire de la section d'investissement la variable d'ajustement pour maintenir les équilibres. Il a permis la construction de bâtiments structurants comme la crèche la Ronde des Pitchouns, la médiathèque, la chèvrerie municipale, le site Louis Aragon, la nouvelle cuisine centrale.

Le compte administratif 2020 nous montre que malgré les contraintes de la crise sur les charges courantes, la masse salariale, et son impact sur le niveau de nos recettes, la commune est parvenue à exécuter un budget assurant le fonctionnement de ses services publics dans le respect des mesures sanitaires, ainsi que la mise en œuvre de son programme d'investissement. Nos efforts pour se maintenir dans une dynamique vertueuse se poursuivent, ils sont indispensables pour préserver à long terme notre capacité d'investissement.
